

## RCI Finance Maroc

Société Anonyme au capital de 289 783 500 Dirhams | Siège social : 44 bd Khalid Ibnou Loualid, Ain Sebaa, Casablanca  
RC Casablanca : 171.495 | IF : 1107056 | ICE : 000102124000071

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 26 mai 2025**

La société RCI FINANCE MAROC SA tiendra une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de ses actionnaires en date du 26 mai 2025 à neuf (09) heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice clos le 31/12/2024 ;
2. Examen du rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2024 ;
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
4. Approbation des états de synthèse consolidés de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
5. Affectation des résultats sociaux de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
6. Examen du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles 56 de la loi n°17-95 du 30 août 1996 telle que modifiée et complétée relatives aux sociétés anonymes ;
7. Quitus au Conseil d'Administration de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
8. Quitus aux Commissaires Aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31/12/2024 ;
9. Approbation de la délégation de pouvoirs au Président Directeur Général pour décider des émissions de BSF et obligataires et en valider l'ensemble des caractéristiques, dans le cadre des programmes en vigueur ;
10. Approbation du maintien des plafonds des programmes d'émission de BSF (3,5 milliards de Dirhams) et d'autorisation d'émission obligataire à 3,5 milliards de Dirhams, dans le cadre de la mise à jour du Document de Référence intégrant les comptes 2024 ;
11. Approbation des jetons de présence à accorder aux Administrateurs ;
12. Mandats des administrateurs ;
13. Cession d'action ;
14. Questions diverses ;
15. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

Le projet des résolutions est le suivant :

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve dans ses contenus et forme le rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.897.835  
Proportion du capital social représentée par ces votes : 100%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 2.897.835  
Nombre de votes exprimés « pour » : 2.897.835

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve dans toutes ses parties le rapport Général des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.897.835  
Proportion du capital social représentée par ces votes : 100%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 2.897.835  
Nombre de votes exprimés « pour » : 2.897.835

**TROISIÈME RÉOLUTION**

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres de base de 846.014.901,95 Dirhams dont un bénéfice net comptable de 71.961.017,10 Dirhams.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.897.835  
Proportion du capital social représentée par ces votes : 100%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 2.897.835  
Nombre de votes exprimés « pour » : 2.897.835

**QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve les comptes et les états de synthèse consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres consolidés de 936.227 milliers de Dirhams dont un résultat net part du Groupe de 82.275 milliers de Dirhams.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.897.835  
Proportion du capital social représentée par ces votes : 100%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 2.897.835  
Nombre de votes exprimés « pour » : 2.897.835

**CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

Résultat net comptable	71.961.017,10 DH
Affectation en réserve légale	0,00 DH
Report à nouveau avant affectation	7.409,07 DH
Bénéfice Distribuible	71.968.426,17 DH
Réserves facultatives avant affectation	455.284.625,78 DH
Distribution de dividendes (44,86 DH par action)	130.000.000,00 DH
Réserves facultatives après affectation	397.245.642,88 DH
Report à nouveau après affectation	7.409,07 DH

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.897.835  
Proportion du capital social représentée par ces votes : 100%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 2.897.835  
Nombre de votes exprimés « pour » : 2.897.835

**SIXIÈME RÉOLUTION**

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 56 de la loi n°17-95 du 30 août 1996 et 57 de la loi n° 78-12 du 29 juillet 2015, relatives aux sociétés anonymes, conclues et autorisées au titre des exercices antérieurs, et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires habilités à voter à la présente résolution, les autres actionnaires n'ayant pas pris part au vote et leurs actions n'ayant pas été prises en compte pour le calcul du quorum

**SEPTIÈME RÉOLUTION**

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration, de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.897.835  
Proportion du capital social représentée par ces votes : 100%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 2.897.835  
Nombre de votes exprimés « pour » : 2.897.835

**HUITIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Commissaires aux Comptes, pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.897.835  
Proportion du capital social représentée par ces votes : 100%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 2.897.835  
Nombre de votes exprimés « pour » : 2.897.835

**NEUVIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la délégation faite par le Conseil d'Administration pour donner tous pouvoirs au **Président Directeur Général (PDG)** pour décider des émissions de BSF et obligataires et en valider l'ensemble des caractéristiques, dans le cadre des programmes en vigueur.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.897.835  
Proportion du capital social représentée par ces votes : 100%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 2.897.835  
Nombre de votes exprimés « pour » : 2.897.835

**DIXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne son approbation pour le **maintien du plafond du programme d'émission de Bons de Société de Financement (BSF)** à trois virgule cinq (3,5) milliards de Dirhams.

L'Assemblée Générale Ordinaire :

- **Autorise l'émission par RCI Finance Maroc**, en une seule ou plusieurs fois, avec ou sans appel public à l'épargne et pendant une période cinq (5) ans à compter de ladite assemblée arrivant à expiration le 26 mai 2030, d'obligations subordonnées ou non subordonnées pour un montant nominal maximum de trois virgule cinq (3,5) milliard de dirhams ;
- **Délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général**, à l'effet notamment, de procéder, pendant une période cinq (5) ans à compter de la présente assemblée, à une ou plusieurs émissions de ces obligations et d'en arrêter la nature et l'ensemble des modalités et caractéristiques.
- **Prend acte** qu'en cas de plusieurs émissions, chaque émission est considérée comme un emprunt obligataire au sens de l'article 298 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, et que le montant de chaque émission pourra être limité au montant des souscriptions effectivement reçues à l'expiration du délai de souscription. L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration couvre, avec faculté de subdéléguer, tous les pouvoirs nécessaires à l'émission des obligations, notamment :
  - déterminer les dates d'émission des obligations ;
  - arrêter les conditions et modalités d'émission des obligations ;
  - limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues ;
  - fixer la date de jouissance des titres à émettre ;
  - fixer le taux d'intérêt des obligations et les modalités de paiement des intérêts ;
  - fixer le prix et les modalités de remboursement des obligations ;
  - fixer les modalités dans lesquelles sera assurée la préservation des droits des obligataires et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et notamment désigner le mandataire provisoire représentant la masse des obligataires ;
  - et plus généralement, prendre toute disposition utile et conclure tout accord pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.897.835  
Proportion du capital social représentée par ces votes : 100%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 2.897.835  
Nombre de votes exprimés « pour » : 2.897.835

**ONZIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs Indépendants des **jetons de présence** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'une somme totale nette de **110.000 Dirhams**, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société.

L'Assemblée générale charge le Président du Conseil d'Administration de répartir ces jetons de présence entre les Administrateurs Indépendants du Conseil.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.897.835  
Proportion du capital social représentée par ces votes : 100%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 2.897.835  
Nombre de votes exprimés « pour » : 2.897.835

**DOUZIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Xavier DEROT de ses fonctions d'Administrateur de la Société, prenant effet à compter du 31 janvier 2024.

Les membres du Conseil ont remercié Monsieur Xavier DEROT pour ses efforts déployés lors de l'exercice de son mandat d'Administrateur.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.897.835  
Proportion du capital social représentée par ces votes : 100%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 2.897.835  
Nombre de votes exprimés « pour » : 2.897.835

**TREIZIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la cession de l'action de la société **RCI FINANCE MAROC** détenue par Monsieur **Xavier DEROT** au profit de **RCI Banque SA**, représentée par Monsieur **Martin THOMAS**, Directeur Général.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.897.835  
Proportion du capital social représentée par ces votes : 100%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 2.897.835  
Nombre de votes exprimés « pour » : 2.897.835

**QUATORZIÈME RÉSOLUTION**

Questions diverses.

**QUIZIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un original, ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir les formalités prescrites par la loi.